

TARIFS 2025-2026

Année de naissance	Catégorie	Tarifs Habitants Escalquens-Labège	Tarifs Habitants Autres communes	Mutation
2022, 2021, 2020	Baby Hand	105	115	0
2019, 2018, 2017	École de hand (mixte)	175	185	0
2016 et 2015	- 11 ans : fille /garçon	185	195	0
2014 et 2013	- 13 ans : fille /garçon	195	205	0
2012 et 2011	- 15 ans : fille /garçon	202	212	55
2010, 2009, 2008	- 18 ans : fille/ garçon	212	222	55 (2010) / 90
2007 et avant	Sénior (Fille / Garçon / Autan Région)	225	235	90
Tout âge	Hand'ensemble	30	30	0
	Licence Dirigeant	Offerte par le club (coût 30,46 €) Don au Club pour cette licence acceptée		

- ➤ Pour les familles, une réduction de 10% est appliquée sur la 2èmè licence, de 20% sur la 3ème et les suivantes.
- ➤ Pour les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, une réduction de 10% est appliquée (sur présentation d'un justificatif).
- ➤ Pour les mineurs, Chèque Pass'sport (aide de l'État), Tickets Sport (aide d'Escalquens) et le CCAS (aide de Labège) sont acceptés, nous transmettre le justificatif.

Le paiement en Coupon Sport ou Chèques vacances sont refusé.

Renseignements:

e-mail: ciel31handball@gmail.com
Site internet: https://ciel31-handball.fr/

CAUTION OBLIGATOIRE: Comprendre les Cautions Obligatoires du Club

Il est important de bien comprendre le système de cautions mis en place par le club.

Il y a **trois types de cautions distincts**, chacun ayant ses propres conditions de remboursement ou d'encaissement définitif.

1. Cautions de Participation (20 € / 40 €)

Ces cautions visent à encourager l'implication des membres dans la vie du club. Elles sont de :

- 20 € par famille pour les licenciés de moins de 18 ans (catégorie "enfant").
- 40 € par senior (joueurs de 18 ans et plus).

Comment ça marche?

- **Encaissement initial :** Le club encaisse ces montants en début d'année sportive. Cela signifie que l'argent sera prélevé de votre compte bancaire.
- Conditions de remboursement : Pour récupérer cette caution, vous devez remplir deux conditions cumulatives :
 - 1. **Réaliser des actions bénévoles :** Chaque membre (parents de jeunes joueurs et joueurs adultes) doit effectuer **2 actions par équipe** (liées à l'équipe de votre enfant ou à votre propre équipe si vous êtes senior) **ET 2 actions pour le club** (par exemple, participation à des événements, aide à l'organisation de tournois, etc.).
 - 2. **Être présent à l'Assemblée Générale (AG) ou représenté :** Votre présence à l'Assemblée Générale de fin de saison est **obligatoire**. Cependant, si vous ne pouvez pas y assister, le club accepte une **procuration signée**. Si vous donnez une procuration, vous ne serez pas considéré comme absent.
- **Non-remboursement :** Si vous effectuez les 4 actions requises mais que vous n'êtes pas présent à l'Assemblée Générale, la caution **ne vous sera pas remboursée**. Cela souligne l'importance de la participation à l'AG ou de la représentation pour le club.

2. Caution pour le Matériel (30 €)

Cette caution est spécifique à la mise à disposition de matériel d'entraînement individuel et uniquement pour les catégories -18 et senior

• Elle s'élève à 30 €.

Qui est concerné et comment ça marche ?

- Uniquement les nouveaux joueurs : Si c'est votre première année au club, vous devrez payer cette caution.
- Et ceux qui n'ont pas conservé leur matériel : Si vous avez déjà été licencié au club par le passé et que vous n'avez pas rendu ou conservé le ballon et/ou la chasuble qui vous avaient été prêtés, vous devrez également verser cette caution.
- Contrepartie : En échange de cette caution, le club vous fournira un ballon et une chasuble.
- **Objectif**: Cette caution vise à garantir la bonne utilisation et la restitution du matériel fourni. Les modalités de remboursement ou d'encaissement définitif de cette caution seront probablement expliquées par le club (par exemple, restitution du matériel en fin de saison en bon état).